

## Compte bancaire inactif depuis 25 ans et maintenant interdit bancaire.

Par **stephane2010**, le **06/01/2022** à **22:47**

Bonjour,

J'ai ouvert un compte bourse auprès de XXX en 1995. Je me souviens avoir fermé ce compte en 1997 et je n'ai jamais reçu le moindre courrier de XXX pendant 25 ans. En 2014 la banque XXX se fait racheter par YYY (banque en ligne) et à ce moment YYY transforme mon compte bourse en compte de dépôt et cela sans m'avertir ni demander mon consentement ! Par la suite ce compte génère des frais jusqu'à atteindre 1200 euros fin 2021. C'est à ce moment que je reçois un courrier de la part de YYY pour m'avertir que faute de payer les 1200 eur je serais inscrit au FICP banque de France (interdit bancaire). Je viens de vérifier, je suis bien inscrit FICP (pourtant je n'ai jamais souscrit le moindre crédit).

Es que YYY est dans son droit ? une banque peut elle sans l'accord de son client transformer un compte bourse en compte de dépôt ? Peut-elle aussi considérer ses frais comme un crédit envers son client et donc l'inscrire au FICP si celui-ci ne rembourse pas ? Comment une banque peut-elle garder un compte inactif ouvert pendant 25 ans sans envoyer le moindre courrier à son client ? je crois savoir qu'une banque ne peut pas conserver un compte inactif plus de 10 ans. Pour finir quelles sont les actions que je peux entreprendre ?

Merci de votre aide.

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/01/2022** à **07:53**

Bonjour

Je précise que j'ai censuré les noms des banques.

Avez-vous saisi le médiateur de la banque ?

Par **stephane2010**, le **07/01/2022** à **09:20**

Bonjour Isidor, Merci pour ton aide. Comment saisir le médiateur de la banque ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/01/2022** à **09:44**

Je vous envoie un MP avec un lien